



COMMUNE DES ANCIZES-COMPS

AVIS DE MISE A ENQUETE PUBLIQUE

DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

DE LA COMMUNE DES ANCIZES-COMPS

En application des dispositions de l'arrêté de M. le Maire des ANCIZES-COMPS, la révision du zonage d'assainissement sera soumise à l'enquête publique durant quinze (15) jours, du lundi 20 août 2018 au lundi 03 septembre 2018 inclus.

M. Bernard GRUET assumera les fonctions de commissaire-enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

Un dossier sera déposé à la Mairie des ANCIZES-COMPS aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H30, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consultable sur le site internet de la Commune <https://www.ancizes-comps.eu>.

Les observations éventuelles seront consignées :

- sur le registre d'enquête prévu à cet effet,
- adressées par écrit à M. le Commissaire enquêteur en Mairie 63770 LES ANCIZES-COMPS,
- adressées par mail à l'adresse : mairie.ancizes-zonageassainissement@orange.fr lesquelles seront annexées au registre.

- une permanence sera assurée par M. le Commissaire enquêteur à la Mairie des ANCIZES-COMPS afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public, les :

- **Lundi 20 août 2018 de 14H00 à 16H00**
 - **Lundi 03 septembre 2018 de 15H30 à 17H30**
-